

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal tenue le mardi 29 mai 2017 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents:

Monsieur	André Lepage,	maire
Madame	Sylvie Ostigny,	conseillère
Monsieur	Serge Deschênes,	conseiller
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Dave Prévèreault,	conseiller
Monsieur	Pierre Ross,	conseiller

Et

Madame	Dania Hovington,	dir. gén./sec.-trés.
--------	------------------	----------------------

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 21 h 30 et vérifie le forum.

VÉRIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil municipal présents constatent que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité, que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

2017-05-122
6553

APPEL D'OFFRES 2017-02 – SERVICE DE VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES ET DE PUISARDS, INCLUANT LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES BOUES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-aux-Outardes désire aller en appel d'offres public pour le service de vidange de fosses septiques et de puisards, incluant le transport et la disposition des boues;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions est fixée au 28 juin 2017 à 10 h;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit nommer une personne responsable de l'octroi du contrat, afin de pouvoir fournir les informations administratives et techniques concernant l'appel d'offres aux soumissionnaires potentiels.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité, que la municipalité de Pointe-aux-Outardes procède par un appel d'offres public le service de vidange de fosses septiques et de puisards, incluant le transport et la disposition des boues, sur le territoire de la municipalité de Pointe-aux-Outardes.

Il est également résolu que Mme Dania Hovington soit responsable de l'octroi



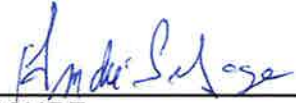
**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

du contrat.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes à poser des questions.

Il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité, que la présente session soit et est levée, il est 21 h 40.



MAIRE



DIRECTRICE GÉNÉRALE
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, André Lepage, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



MAIRE